

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DES FINANCES &  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
-----

   D E C R E T    N° 123 /PR/MFAE

portant mise à la disposition du Ministre  
des Finances et des Affaires Economiques  
de personnel de l'Assistance Technique  
Française.

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- Vu le Décret n° 106/PR du 30 Mars 1967, portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu la Loi 61-18 du 8 Juin 1961, approuvant les accords de coopération franco-dahoméens ;
- Vu la lettre de mise à la disposition du Gouvernement du Dahomey,

   D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Monsieur BEUQUE Jean Henri André, Administrateur Civil hors classe de l'Assistance Technique Française, est mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques pour servir au Cabinet en qualité de Conseiller Technique chargé des questions des Finances Publiques.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 25 AVRIL 1967

Par le Président de la République  
Le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques



B. BORNA



Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS :

Original	1
JORD	1 SGG 4 - CS 6
PR	2 IAA 1 - Gde.Chanc. 1
MAC	2 DGAJL 2
MFAE	7
MFPT	2